

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2015**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 24 février 2015, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

| | |
|-------------------------------|--|
| Etaient présents : | Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mr BARDE, Mme MAURON, Mrs. PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET. |
| Excusés : | Mme S. COMUZZI, Mr D. ANSELMETTI |
| Pouvoirs : | Mme COMUZZI à Mme MAURON, Mr ANSELMETTI à Mr MOINE |
| Secrétaire de séance : | Mme Laurence SANCHEZ-ROL |

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2015 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les marchés formalisés signés et les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal prend note :

MARCHES FORMALISES SIGNES :

OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

↳ Signature le 28/01/2015 et notification le 03/02/2015 du marché S.C.P PRUNIAUX-GUILLER d'un montant de 890 € HT, soit 1 068 € TTC pour la réalisation des levés topographiques.

↳ Signature le 10/02/2015 et notification le 20/02/2015 du marché SOCOTEC d'un montant de 1 740 € HT soit 2 088 € TTC, pour la réalisation des diagnostics réglementaires.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

↳ Signature et notification le 17/02/2015 du marché AINTEGRA d'un montant de 5 400.00 € HT, soit 6 480.00 € TTC, pour le traitement et l'aménagement du jardin du souvenir et du columbarium.

↳ Signature et notification le 17/02/2015 du marché AINTEGRA d'un montant de 750.00 € HT, soit 900.00 € TTC pour l'alimentation en eau et la création de points d'arrosage au cimetière.



MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



| |
|---------------------------|
| DECISIONS PRISES : |
|---------------------------|

Décisions du 3 février 2015

N° 2015-003 – Signature du marché de l'Association « LES PORTES DE L'HISTOIRE » d'un montant de 3 933,64 € HT soit 4 150,00 € TTC, pour l'animation des journées du Patrimoine des 19 et 20 septembre 2015.

N° 2015-004 – Signature du marché DISTRI CLUB MEDICAL 01 d'un montant de 1.913,92 € HT, soit 2 296,70 € TTC pour la fourniture d'un défibrillateur cardiaque.

Décisions du 16 février 2015

N° 2015-005 – Signature du marché SAS PELLEGRINI d'un montant de 4 000,00 € HT, soit 4 800,00 € TTC pour la fourniture et la mise en place de grilles de protection aux locaux communaux, rue de la courbe.

N° 2015-006 – Signature du marché LA FRETA d'un montant de 2004,00 € HT, soit 2 404,00 € TTC pour l'entretien des espaces verts du site des Pragnères.

N° 2015-007 – Signature du marché CORES FORMATION de VIRIAT d'un montant de 3 500.00 € HT, soit 4 200,00 € TTC pour l'audit organisationnel des postes administratifs de la mairie.

N° 2015-008 – Signature du marché SIEA d'un montant de 10 651,89 € HT, soit 12 782,27 € TTC pour l'éclairage public du giratoire de PERIGNAT.

N° 2015-009 – Signature du marché SIEA d'un montant de 2 461,52 € HT, soit 2953,82 € TTC pour l'éclairage public, rue du Pontet à TIGNAT.

Décisions du 26 février 2015

N° 2015-010 – Signature du marché SUBLET d'un montant de 9 717,28 € HT, soit 11 660,74 € TTC pour la fourniture de bâches.



DELIBERATION N° 2015012 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'Association « Les Grillons » prévoyant pour l'année 2015 l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de **150 000 €** qui pourra être ajusté par avenant dès production des éléments comptables.

DELIBERATION N° 2015013 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2015 moyennant une participation égale à 0.30 € par habitant.

DELIBERATION N° 2015014 – COUPES DE BOIS 2015

Le Conseil Municipal demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2015, au martelage des coupes de la parcelle n° 6 d'un volume de résineux estimé à 40 m3.

DELIBERATION N° 2015015 – CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 13 avril 2015, un emploi à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, d'Adjoint Administratif, échelle de rémunération indiciaire 4, pour une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

DELIBERATION N° 2015016 – MUSEE ARCHEOLOGIQUE – CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide de créer à partir du 13 avril 2015, un emploi d'Adjoint du Patrimoine, échelle de rémunération indiciaire 4, pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois.

DELIBERATION N° 2015017 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES STATUES DE ST ROMAIN ET ST LUPICIN EXPOSEES DANS L'EGLISE D'IZERNORE

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement proposé pour la restauration des statues qui fait ressortir un montant de 7 496.00 € HT pour les travaux et décide de demander des subventions au taux maximum auprès du Conseil Général et de la DRAC.

DELIBERATION N° 2015018 – ANIMATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE 2015 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal donne son accord sur le projet d'animation du village à l'occasion des journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015, approuve le devis de l'Association « Les Portes de l'Histoire » d'un montant de 3933, 64 € HT et décide de solliciter une subvention du Conseil Général au taux maximum.



FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve les actions de travaux sylvicoles proposés par l'ONF pour un montant de 8 800 € HT ainsi que les travaux d'entretien de la forêt pour un montant de 3 380 € HT.

VIE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 3 février 2015

